

Annexe 1 - Programme des unités d'enseignement du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)**AXE 1 : DROIT DES AFFAIRES**

Les unités d'enseignement (UE) des « fondamentaux du droit » (UE 1), de « droit des sociétés et des groupements d'affaire » (UE 2), de « droit social » (UE 3) et de « droit fiscal » (UE 4) ont pour objet de fournir au titulaire du DCG une connaissance juridique du fonctionnement des organisations.

Ces unités d'enseignement devront, notamment, permettre le développement de compétences spécifiques :

- identifier et hiérarchiser les sources juridiques ;
- rechercher et analyser une documentation juridique fiable et actualisée ;
- analyser une décision de justice et en dégager la portée ;
- qualifier et analyser un contrat ou un document professionnel ;
- qualifier les faits, articuler un raisonnement juridique et proposer une solution adaptée, dans le cadre d'une situation juridique donnée.

UE 1 - FONDAMENTAUX DU DROIT

Niveau L – 150 heures – 14 ECTS

1- Introduction générale au droit (45 heures)**1.1 Introduction****Sens et portée de l'étude**

La règle de droit est une construction sociale qui évolue en fonction des besoins de la société : à travers elle s'expriment certaines valeurs fondamentales. La règle de droit a pour objet de rendre possible la vie en société. Pour ce faire, elle est aussi un instrument de contrainte.

La prise en compte des finalités du droit permet de comprendre le sens de la règle, de l'interpréter et éventuellement d'en prévoir l'évolution.

Le droit distingue, classe et ordonne des situations données. En France, il repose sur une *summa divisio* qui distingue droit public et droit privé. Le droit se différencie d'autres règles sociales telles que la morale et l'éthique.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale ;- identifier les branches du droit applicables à une situation donnée.	<ul style="list-style-type: none">- les finalités du droit.- les caractères de la règle de droit.- les autres règles sociales : morale et éthique.- les branches du droit.

1.2 Les sources du droit**Sens et portée de l'étude**

Les sources du droit sont nombreuses. Cette multiplication s'explique par le fait qu'une société développée produit des normes internes à différents niveaux, et s'intègre dans un espace mondialisé qui la soumet à de nouvelles règles définies par des acteurs internationaux. Dès lors, une hiérarchie s'établit entre l'ensemble de ces normes et des voies de recours s'ouvrent aux titulaires de droits en cas de violation de cette hiérarchie.

À noter que certains textes de droit international non contraignants (soft law) peuvent influencer le comportement de sujets de droit, notamment les entreprises.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- identifier et distinguer les différentes sources du droit ;- repérer un conflit de normes et expliciter sa résolution dans une situation donnée ;- différencier les principales catégories de loi ;- schématiser les étapes du processus de l'élaboration d'une loi ordinaire ;- identifier les contrôles de constitutionnalité d'une loi.	<ul style="list-style-type: none">- les sources internationales du droit ;- les différentes sources de droit européen : droit primaire et dérivé du droit de l'union européenne (directives et règlements) ;- les sources nationales du droit ;- le principe de hiérarchie des normes ;- le rôle des pouvoirs législatif et exécutif dans l'initiative d'une loi ordinaire ;- les prérogatives du pouvoir exécutif dans le processus du vote de la loi ;

- le contrôle de conventionalité et de constitutionnalité de la loi.
--

1.3 La preuve des droits

Sens et portée de l'étude

Être titulaire de droits suppose d'en établir l'existence devant un juge. En amont du procès, la preuve a un rôle de prévention (la partie qui sait que le juge lui donnera tort, s'abstiendra de recourir aux tribunaux) et lors du procès, elle permettra de trancher le litige en dégageant une vérité judiciaire.

Le droit français consacre le système de la preuve par tout moyen sauf si la loi en dispose autrement : ainsi, dans certains cas, la preuve préconstituée est exigée. Par ailleurs, le progrès technique impose au législateur et au juge d'apprécier la fiabilité de nouveaux procédés de preuve.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- établir sur qui pèse la charge de la preuve ;- identifier les moyens de preuve ;- apprécier la recevabilité et la force probante des moyens de preuve.	<ul style="list-style-type: none">- l'objet, la charge et les modes de preuve ;- la recevabilité des moyens de preuve et leur force probante.

1.4 L'organisation judiciaire

Sens et portée de l'étude

Pour faire reconnaître ses droits ou faire cesser un trouble, le citoyen s'adresse aux juridictions. Celles-ci, très nombreuses, répondent à une organisation et un fonctionnement précis qui vont définir leur compétence. En leur sein, il existe différents professionnels qui concourent à la résolution des litiges. Enfin, les procédures doivent garantir le respect de principes directeurs du procès issus du droit national et du droit européen.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences ;- déterminer la juridiction compétente dans un litige donné ;- vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice ;- déterminer les voies de recours possibles dans une situation donnée ;- vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le code de procédure civile et dans la convention européenne des droits de l'homme ;- identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public.	<ul style="list-style-type: none">- les ordres administratif et judiciaire ;- les principales juridictions nationales et européennes.- les degrés de juridictions ;- la compétence matérielle et territoriale d'une juridiction ;- les conditions de recevabilité de l'action en justice ;- les notions de prescription et de forclusion ;- les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice ;- les principes directeurs du droit commun du procès français et européen ;- le personnel de justice.

1.5 Les modes alternatifs de règlement des différends

Sens et portée de l'étude

L'inflation du contentieux et l'exigence de rendre une décision de justice dans un délai raisonnable ont conduit le législateur à imposer aux parties, avant toute procédure, de montrer qu'elles ont tenté de trouver une voie de conciliation. Dans ce cadre, il existe différents modes alternatifs de résolution des différends (Mard) possibles et adaptés à des situations juridiques données. L'ensemble de ces Mard ont pour objectif de désengorger les tribunaux et d'offrir des voies rapides et souvent moins coûteuses qu'une procédure judiciaire longue et parfois aléatoire pour les parties.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- justifier l'exigence du recours aux Mard avant toute procédure contentieuse ;- distinguer les effets de chacun des Mard ;- montrer la spécificité de l'arbitrage comme mode de résolution des conflits.	<ul style="list-style-type: none">- la conciliation et la médiation : définition, acteurs, mise en œuvre et issue ;- l'arbitrage comme mode spécifique de résolution des conflits : modalités de mise en œuvre, désignation et récusation des arbitres, modalités de la sentence arbitrale et des voies de recours, avantages et inconvénients.

2- Les personnes et les biens (40 heures)

2.1 Les personnes

Sens et portée de l'étude

La personnalité juridique est l'aptitude à être sujet de droit. Celle-ci est conférée de plein droit aux personnes physiques et, sous certaines conditions, aux personnes morales. Ces dernières sont devenues des acteurs importants et incontournables de l'activité économique. Pour autant, l'étendue de leur capacité reste circonscrite à leur objet.

Pour les personnes physiques, le législateur a élaboré un système d'incapacité pour protéger les mineurs et certains majeurs victimes d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- justifier l'existence d'une personne juridique ;- identifier et caractériser les attributs de la personnalité juridique ;- analyser la capacité d'une personne à accomplir un acte juridique ;- identifier un régime de protection adapté à la situation d'un majeur dans une situation donnée.	<ul style="list-style-type: none">- la notion de personne juridique : utilité, acquisition, diversité ;- les personnes physiques : identification, capacité ;- les personnes morales : identification, capacité ;- la distinction entre les actes que le mineur peut réaliser seul et les actes qui nécessitent l'autorisation de son représentant légal ou de son tuteur ;- les trois principaux régimes de protection des majeurs : définition, mise sous placement, désignation d'un responsable du majeur, distinction entre acte d'administration et de disposition et conséquence quant à la capacité du majeur protégé.

2.2 Les commerçants, personnes physiques

Sens et portée de l'étude

Les premiers acteurs de la vie des affaires sont les commerçants en tant que personnes physiques. Ils dirigent des entreprises individuelles qu'ils exploitent en nom propre ce qui impacte leur patrimoine personnel. Ces personnes physiques acquièrent la qualité de commerçant dès lors qu'elles accomplissent des actes de commerce à titre de profession habituelle. Dans le cadre de ses affaires, le commerçant a des obligations et a besoin de règles adaptées à son activité.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none">- identifier le commerçant ;- vérifier qu'une personne remplit les conditions pour exercer le commerce, dans une situation donnée ;- distinguer les différents actes de commerce et présenter leur régime juridique ;- analyser le statut et la situation patrimoniale du commerçant ;- sélectionner un statut pour le conjoint en fonction d'une situation donnée et en mesurer les conséquences juridiques.	<ul style="list-style-type: none">- le principe de la liberté du commerce et ses limites ;- la définition du commerçant ;- les actes de commerce : régime juridique et différentes catégories ;- les obligations et responsabilités du commerçant ;- présentation de l'<i>entrepreneur</i> individuel à responsabilité limitée (EIRL), modalité de l'entreprise individuelle permettant une atténuation de la responsabilité du commerçant : création de l'EIRL insaisissabilité (notion et principales applications).- le régime du Pacs, les régimes matrimoniaux (la communauté des biens et la séparation des biens).- les caractéristiques des statuts du conjoint du commerçant.

2.3 Les autres professionnels de la vie des affaires

Sens et portée de l'étude

La vie des affaires n'est pas exclusivement le fait du commerce, d'autres entrepreneurs individuels développent des activités économiques. Certains d'entre eux sont des partenaires privilégiés du commerçant. Il convient de distinguer chacun de ces acteurs économiques.

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier et analyser les principes juridiques applicables aux catégories professionnelles suivantes : artisan, agriculteur, professionnel libéral.	- les caractéristiques principales de l'artisan, de l'agriculteur, du professionnel libéral.

2.4 Théorie du patrimoine

Sens et portée de l'étude

Dans la tradition juridique française, la naissance de la personnalité juridique s'accompagne de celle du patrimoine. Pour un commerçant personne physique, cette vision d'unicité du patrimoine n'est pas sans poser des problèmes pour le développement de l'entrepreneuriat. Le législateur, à partir du milieu des années 1980, va évoluer progressivement vers la création juridique d'un patrimoine d'affectation protecteur de l'entrepreneur tout en garantissant les droits des créanciers.

Compétences attendues	Savoirs associés
- discuter les intérêts et limites des théories du patrimoine ; - distinguer entreprise individuelle et EIRL ; - évaluer les risques patrimoniaux de l'entrepreneur dans une situation donnée.	- les principes de la théorie classique du patrimoine ; - la composition du patrimoine : classification des droits et des biens ; - le droit de gage général des créanciers du commerçant et ses limites dans une approche personaliste du patrimoine ; - la thèse du patrimoine d'affectation et ses manifestations dans le droit français.

2.5 La propriété

Sens et portée de l'étude

Le droit de propriété est le plus complet des droits réels. Il donne la possibilité de tirer de la chose toutes les utilités dont elle est susceptible.

Le droit de propriété satisfait aux intérêts individuels.

Toutefois, une partie de la doctrine considère que la propriété remplit aussi une fonction sociale qui fonde toutes les entorses au droit de propriété.

Ces deux fonctions, à la fois compatibles et potentiellement contradictoires, imprègnent le droit positif de la propriété.

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier les différents modes d'acquisition dérivée de la propriété ; - analyser les prérogatives du propriétaire ; - analyser les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire ; - analyser les limites du droit de propriété.	- les attributs et les caractères du droit de propriété ; - l'acquisition de la propriété par un acte juridique ; - le démembrement du droit de propriété : usufruit (définition, origines, régime, extinction), nue-propriété (définition) ; - l'abus de droit et le trouble anormal de voisinage.

2.6 Applications particulières de la propriété

Sens et portée de l'étude

Depuis l'adoption du Code civil, le droit de propriété a souvent fait l'objet d'atteintes. Mais, en même temps, sa plasticité explique le succès de cette notion hors de son strict champ technique.

Le fonds de commerce est un bien unitaire, différent des éléments qui le composent. C'est aussi un bien incorporel de nature mobilière.

La propriété commerciale permet à un preneur à bail commercial d'obtenir, à l'expiration du contrat, le renouvellement du bail commercial ou, à défaut, une indemnité d'éviction.

La propriété intellectuelle protège l'inventeur (droit de la propriété industrielle) comme l'auteur (droit d'auteur).

Compétences attendues	Savoirs associés
- identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce ;	- le fonds de commerce : notion, composition, nature juridique ;

<ul style="list-style-type: none"> - analyser le bail commercial, la protection du locataire-preneur et les obligations du propriétaire ; - distinguer propriété industrielle et propriété littéraire et artistique ; - vérifier les conditions de protection par le brevet, la marque ou le droit d'auteur ; - justifier les actions possibles en cas d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrat de bail commercial : conditions d'application du statut des baux commerciaux, régime, droit au renouvellement ; - la propriété industrielle : brevet et marque (conditions, procédure et effets) ; - la propriété littéraire et artistique : conditions de la protection, droits des personnes protégées.
---	--

3- L'entreprise et les contrats (45 heures)

3.1 Théorie générale du contrat

Sens et portée de l'étude

Le contrat est à la base de la vie des affaires ; il concrétise les obligations que les parties veulent nouer entre elles. La réalisation d'un contrat fait souvent l'objet d'étapes préliminaires qui forment déjà des obligations pour les parties. Le législateur offre une grande plasticité au contrat ce qui permet de créer tout type d'obligation dans la limite du respect de l'ordre public.

Un contrat valablement formé doit, par principe, du fait du respect de la parole donnée, être correctement exécuté. En cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du contrat, le créancier lésé dispose d'un ensemble de moyens d'action possibles prévus par la loi.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - identifier l'existence d'un avant-contrat à travers le pacte de préférence et la promesse unilatérale ; - vérifier la conclusion du contrat et le classer, dans une situation donnée ; - expliquer l'intérêt que présente une clause contractuelle donnée pour les parties ; - analyser la validité d'un contrat dans son ensemble et d'une clause particulière ; - proposer des sanctions adaptées en cas d'inexécution d'un contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> - le contrat : définition et classification ; - les principes fondateurs du droit des contrats ; - la formation du contrat : phase précontractuelle (négociations contractuelles, promesse unilatérale et pacte de préférence), conclusion du contrat, conditions de validité du contrat et sanction des conditions de validité ; - l'identification de clauses particulières : clause exclusive et limitative de responsabilité, clauses pénales, clauses résolutoires, clauses compromissaires, clauses attributives de compétence, clause de réserve de propriété ; - l'exécution du contrat : les effets du contrat entre les parties (principe de la force obligatoire, renégociation, interprétation par le juge), les effets du contrat à l'égard des tiers (principe de l'effet relatif et exceptions), le paiement, mode normal d'exécution du contrat ; - l'inexécution du contrat : exception d'inexécution, exécution forcée en nature, réduction du prix, résolution, réparation du préjudice résultant de l'inexécution du contrat (responsabilité civile contractuelle)

3.2 Les contrats de l'entreprise

Sens et portée de l'étude

Dans la vie des affaires, l'entreprise passe de nombreux contrats. Cette mise en situation contractuelle permet le passage de la théorie générale aux « contrats spéciaux ». La matière est dominée par une double antinomie : d'une part, l'opposition entre les règles générales et spéciales, d'autre part l'opposition entre contrats nommés et contrats innommés. Par ailleurs, le droit des contrats spéciaux protège les consommateurs ou non professionnels.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - qualifier le contrat en présence dans une situation donnée ; - analyser les caractéristiques essentielles des principaux contrats de l'entreprise ; - caractériser la protection des parties pour chacun des 	<ul style="list-style-type: none"> - les contrats relatifs au fonds de commerce : vente et location-gérance ; - le contrat de vente ; - la notion de consommateur ; - les contrats de consommation : principales règles de

<p>contrats ; - justifier le choix d'une sûreté et ses principaux effets dans une situation donnée.</p>	<p>protection du consommateur lors de la formation et de l'exécution du contrat ; - le contrat de crédit à la consommation ; - le compte de dépôt bancaire : création, fonctionnement, fermeture ; - les contrats de crédit aux entreprises : contrat de prêt, escompte, affacturage, crédit-bail mobilier ; - les sûretés : caractéristiques principales du cautionnement, nantissement, gage avec dépossession et sans dépossession, hypothèque, privilèges ; - l'étendue des obligations des parties dans chaque sûreté.</p>
---	---

4- L'entreprise et ses responsabilités (20 heures)

Sens et portée de l'étude

En développant ses activités, l'entreprise peut commettre un fait ou exposer autrui à un risque causant un dommage. Dès lors, sa responsabilité civile est engagée. Celle-ci doit être distinguée de la possibilité de voir aussi sa responsabilité pénale engagée mais avec des mécanismes différents.

Compétences attendues	Savoirs associés
<ul style="list-style-type: none"> - différencier les notions de responsabilité civile et pénale ; - différencier responsabilité civile extracontractuelle et responsabilité civile contractuelle ; - apprécier le respect des conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile et les causes possibles d'exonération dans une situation juridique donnée ; - identifier les caractéristiques du préjudice réparable dans une situation juridique donnée ; - vérifier la présence des conditions de la responsabilité pénale, pour une situation juridique donnée ; - identifier les actions en responsabilité possibles dans une situation juridique donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - les responsabilités civile et pénale (fonctions, conditions de mise en œuvre) ; - les responsabilités extracontractuelle et contractuelle ; - l'étude des possibilités de cumul des différents régimes de responsabilité ; - les conditions de la responsabilité extracontractuelle (civile délictuelle) : <ul style="list-style-type: none"> - fait générateur : le fait personnel fautif, le fait de la chose, les troubles anormaux de voisinage et le fait d'autrui ; - préjudice réparable (classifications, caractères), - lien de causalité. - l'étude spécifique du régime de la responsabilité du fait des produits défectueux ; - les spécificités de la réparation du préjudice environnemental.